

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Sénat : la loi sur l'exercice de la profession d'huissier à l'examen des sénateurs

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

DES innovations majeures, une formalisation plus nette des droits et obligations attachés à la profession d'huissier de justice. Telles sont, entre autres, les dispositions pertinentes contenues dans le projet de loi défendu, jeudi dernier, devant les membres de la Commission des Lois, des Affaires administratives chargée des Droits de l'Homme du Sénat par la ministre de la Justice, Garde des sceaux et chargée des Droits de l'Homme, Erlyne Antonella Ndembet-Damas. Un texte à l'initiative du gouvernement fixant les conditions d'exercice de la profession d'huissier de justice en République gabonaise. Dont l'une des particularités majeures, selon la Garde des sceaux, réside désormais dans la possibilité offerte aux huissiers de justice de se regrouper en sociétés civiles professionnelles d'huissiers (SCPH). Avec à la clé, la formalisation de



Photo: DR
La Garde des sceaux, Erlyne Antonella Ndembet-Damas, au palais Omar Bongo Ondimba.

la Chambre nationale d'huissiers de justice et du statut de clerks. Ces derniers, tout naturellement, a précisé le membre du gouvernement, au sens du présent texte, accompliront tous leurs actes sous le contrôle de l'huissier titulaire de la charge. De manière globale, a-t-elle fait valoir, ce texte tient compte des changements et des évolutions survenus depuis 1970, année d'adoption de la loi 11/70 portant statut des huissiers de justice en République gabonaise. De fait, a-t-elle indiqué, ne pourront

prétendre à cette profession que les titulaires d'un master en droit après avoir suivi une formation à l'École nationale de la magistrature (ENM). Pour ainsi dire, "ce texte encadre l'exercice de la profession d'huissier de justice, clarifie les éléments qui y sont rattachés et les conditions d'y accéder", a-t-elle mentionné. Après l'étape de l'audition, les sénateurs se pencheront sur ledit texte dans le cadre de son examen dans le fond. Avant son adoption ou non en séance plénière.

La Cour des Comptes rend hommage à Gilbert Ngoulakia

ENA
Libreville/Gabon

C'EST un hommage déférent et une expression de singulière reconnaissance qui ont été rendus, hier, à l'ancien Premier président de la Cour des Comptes, Gilbert Ngoulakia, par ses anciens collaborateurs de cette juridiction de l'ordre financier. Des adieux fort émouvants. Lui-même s'est dit "confus" par l'ampleur de cette profusion de témoignages et de sentiments mêlés de gratitude et d'émotion sincère à son endroit. Remerciant d'entrée, le premier président de cette juridiction René Abooghe Ella pour cet événement. D'ailleurs, le tableau à lui offert (entre autres) en guise de présent n'était rien d'autre qu'un résumé kaléidoscopique de ces attestations de reconnaissance de l'œuvre que l'homme a accomplie à la tête de cette juridiction qu'il a servie des décennies durant. Le principal orateur de cet événement, le doyen de la Cour des Comptes, Pierre Maganga-Bakita, n'a-t-il pas déclaré, à raison, que "l'existence de la Cour des Comptes en tant qu'institution est associée à vous" ? "Chaleur humaine, amour, dévouement, esprit d'autorité, d'ouverture et d'abnégation. Vous avez été ce que l'on trouve rarement aujourd'hui dans les administrations : un véritable patron qui a une vision et des qualités pour atteindre ses



Photo: Antoine ESSONNE NDONG
L'ancien premier président de la Cour des Comptes, Gilbert Ngoulakia ©, prodiguant conseils et recommandations à ses anciens collaborateurs.

objectifs." À côté de ce management dynamique reconnu, ses qualités humaines ont également été encensées : "Pour l'ensemble du personnel de la Cour des Comptes, vous avez un refuge et un abri. Et en comparaison à d'autres, nous disions que l'on ne peut pas trouver mieux". Et de conclure : "Cette grande famille ne vous oubliera pas !" Promu au poste de Secrétaire permanent du Conseil supérieur de la magistrature, Gilbert Ngoulakia n'est pas resté fermé aux sollicitations de son ancien personnel qui désire "le maintien des avantages obtenus grâce à votre charisme". Ce à quoi ce dernier a émis un certain nombre de recommandations et de conseils, à commencer par les exigences de performance, d'intégrité et de dévouement qui doivent guider les agents. "Les avantages et les mérites se gagnent. Il faut travailler pour obtenir les résultats escomptés (...)."

Entre nous soit dit Simplement fier d'être gabonais !

Nous n'irons pas jusqu'à tempérer notre humeur et encore moins à mesurer notre exultation qui est pourtant si grande. Oui ! Le prestige et la stature du chef de l'Etat, ces derniers jours, ont été sacralisés à l'international. Et ces importants succès sur l'échiquier diplomatique mondial prouvent si besoin en était, que la voix du Gabon est non seulement écoutée mais recherchée, et au-delà de tout considérée.

Il y a encore peu, ceux qui se veulent et s'auto proclament comme visiteurs du soir, imprégnés et pénétrés des grands secrets géo stratégiques, nous disaient combien outré et vexé était Emmanuel Macron envers le Gabon, de par les choix opérés par "Y'Al". A les entendre, la légion n'allait pas tarder à sauter sur la Pointe-Denis ou la Sablière.

A leurs funestes et délirantes prédictions, une vérité cinglante et déroutante est venue s'imposer, en montrant le président français et le président gabonais dans une entente cordiale empreinte de sincérité, de complicité et d'un respect partagé...

Et parce que vous aviez érigé le principe genre en norme de gouvernance, nos compatriotes de l'Union nationale ont appliqué ce précepte au cours de leur congrès, en élisant Madame Paulette Missambo à

la présidence de ce parti politique. Nous avons ici, à féliciter tous les congressistes qui ont su faire prévaloir l'essentiel, mais aussi et surtout pour cette belle démonstration de démocratie interne. N'oublions pas de souligner le fair-play et l'élégance de Paul-Marie Gondjout, qui a spontanément adressé ses félicitations et encouragements à sa concurrente du jour, qui a bénéficié des faveurs des électeurs. Nous aimons à voir le Gabon auréolé de tant de positivité.

Hélas, un fait malheureux est venu altérer ce beau tableau. Nous revenons ici, sur les détestables événements de Bongoville. Le traitement indigne réservé aux anciens internationaux de notre football est inacceptable. Ces gars-là sont des soldats de la nation qui ont été au front, portant et défendant les couleurs du pays.

Comme tous les anciens combattants nous leur devons respect et reconnaissance, il est urgent d'effacer ce signal désastreux. Nous n'avons aucun doute, que le ministre des Sports ainsi que le président de la Fédération gabonaise de football sauront revenir vers les concernés. Bassé !

* Chroniqueur

Teddy OSSEY *

UN : Paulette Missambo fixe le cap

UNE semaine après son élection à la présidence de l'Union nationale (UN), Paulette Missambo a effectué, hier, sa première sortie médiatique. Occasion pour la nouvelle tête de file de "l'Ancienne-Sobraga" de revenir sur l'atmosphère ayant prévalu au sein de cette écurie pendant "l'élection primaire". Autre thème majeur de ce rendez-vous avec la presse, les élections générales à venir et le rassemblement des siens après un scrutin âprement disputé. Nous y reviendrons.